

LUNDI 2 AVRIL

MODIFICATION DU JOUR DE COLLECTE

A CAMARET-SUR-AIGUES

Le service de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères ne sera pas assuré pour les usagers de la commune de Camaret-sur-Aigues le lundi de Pâques. Il en sera de même le lundi de Pentecôte, à savoir le lundi 21 mai.

Les rattrapages de ces collectes seront effectués par les services de la communauté de communes le mardi 3 avril et le mardi 22 mai.

N'oubliez pas de sortir votre bac le lundi soir.

Merci de votre compréhension.